

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Guilhem PIEROBON

salarié de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE et NUCLEAIRE (LIP), a suivi l'action :

N1 France Chimie Ouest-Atlantique (sécurité des personnels des entreprises).

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 22/07/2026 au 22/07/2026, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 8 rue du lamineur 44800 Saint Herblain
Le 22/07/2026

Cachet et signature

ATSI Centre Ouest
Zone d'activités des Six Croix
12, rue du Clos Bessere
44480 Donges
Siren 823 129 101
N° déclaration d'activité 52.44.08073.44

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.